



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune de VAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 07 MARS 2016

Le sept mars deux mille seize, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents, membres excusés et pouvoir :

CLÉMENT Patrick,	GUISSÉ Édith	LECOLAZET Didier, Absent
DADU Jacques	HERNOT Valérie	MANNEHEUT Marie-Josèphe
DEVILLE Olivier	HEUDES Thierry	MONTÉCOT Sandrine excusée pouvoir à V. HERNOT
FAGUAIS François	JOUENNE Abel, excusé pouvoir à O. DEVILLE	THÉAULT Chantal
GEERTS Danièle, absente	LECHARTIER Sébastien	

Secrétaire de séance : Élu(e) conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Mme Guisse

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12

Convocation : 01/03/2016

Affichage : 10/03/2016

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
Le compte rendu de la séance du 08 février est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- ✦ Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
 - ✦ Finance : Budget de l'eau : - Amortissement réseau AEP
 - Approbation du compte administratif 2015
 - Approbation du compte de gestion 2015
 - Adoption du budget primitif 2016
 - ✦ Finance : Budget communal : - Approbation du compte administratif 2015
 - Approbation du compte de gestion 2015
 - Affectation de résultat 2015
 - Taux de contribution 2016
 - Adoption du budget primitif 2016
 - Investissements 2016
 - ✦ Travaux de sécurisation du Bourg de Saint Léonard : Bilan d'expérimentation
 - Culture : Moments musicaux
 - ✦ Questions diverses

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales

Sans objet

Finance : Amortissement réseau d'adduction d'eau potable (AEP) Tisonnières, Saucey, route de la grange des Dîmes (délibération n°20160307-01)

M Deville rappelle la réalisation des travaux d'AEP intervenue au second semestre 2016. Ce réseau doit être intégré aux amortissements du budget du service d'eau. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la durée d'amortissement et l'année de démarrage de celui-ci

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir le réseau d'AEP sur une durée de 50 ans et à compter du 1^{er} janvier 2016.

Finance : Budget service de l'eau : approbation du compte administratif 2015 (délibération n°20160307-02)

M Deville sort afin que l'assemblée délibérante puisse procéder à l'approbation du Compte Administratif 2015,

Siégeant sous la Présidence de M Clément,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget annexe de l'eau de l'exercice 2015,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le Compte administratif 2015 qui peut se résumer ainsi :

	Section d'exploitation	Section d'investissement
Mandats émis	89 140.23 €	118 899.68 €
Titres émis	125 349.78 €	116 764.00 €
Restes à réaliser		0 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

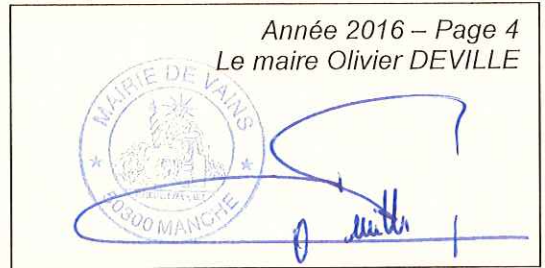
Finance : Budget service de l'eau : approbation du compte de gestion 2015 (délibération n°20160307-03)

M Deville entre dans la salle des conseils et reprend la présidence de la séance.

Après s'être fait présenter le budget annexe du service de l'eau de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le compte de gestion établi par le receveur reprenait l'ensemble des écritures et opérations comptables de l'exercice 2015



Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part puisqu'il est le reflet exact du compte administratif précité.

Finance : Budget service de l'eau : vote du budget primitif 2016 (délibération n°20160307-04)

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2016 qui s'équilibre :

- En section d'exploitation à 180 658.64 €
- En section d'investissement à 64 517.19 €

Finance : Budget communal : compte administratif 2015 (délibération n°20160307-05)

M Deville sort afin que l'assemblée délibérante puisse procéder à l'approbation du Compte Administratif 2015,

Siégeant sous la Présidence de MME MANNEHEUT,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget principal de l'exercice 2015,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le Compte administratif 2015 qui peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Mandats émis	493 612.96 €	84 701.30 €
Titres émis	375 826.96 €	39 519.81 €
Restes à réaliser		Dépense : 0 €
Restes à réaliser		Recette : 0€

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

Finance : Budget communal : compte de gestion 2015 (délibération n°20160307-06)

M Deville entre dans la salle des conseils et reprend la présidence de la séance.

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ;

Après s'être assuré que le compte de gestion établi par le receveur reprenait l'ensemble des écritures et opérations comptables de l'exercice 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part puisqu'il est le reflet exact du compte administratif précité.

Finance : Affectation de résultat 2015 : budget principal (délibération n°20160307-07)

Le Conseil Municipal vote l'affectation de résultat suivante :

Section recettes d'investissement : article d'imputation 1068 : **16 450.12 €**

Finance : Budget communal : Taux de contributions directes 2016 (délibération n°20160307-08)

La commission finance, réunie le 22 février dernier rappelle que chaque année les bases subissent une augmentation légale d'environ 1%, ce qui induit une augmentation de l'imposition même sans augmentation des taux. Elle propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux de contribution en 2016.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux des contributions directes en 2016. Ces taux sont les suivants :

Taxe d'habitation	17.44%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23.75%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48.94%

Finance : Budget communal : Adoption du budget primitif 2016 (délibération n°20160307-09)

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2016 qui s'équilibre :

En section fonctionnement à 635.293.02 €

En section investissement à 103 050.12 €

Les principaux programmes d'investissements sont :

- *Travaux d'accessibilité bâtiments : 10 000€*
- *Travaux d'accessibilité voirie : 10 000€*
- *Travaux sécurisation Saint Léonard : 15 000€*

Travaux de sécurisation du bourg de Saint Léonard : Bilan d'expérimentation

M Dadu informe le conseil municipal des observations adressées dans le cadre de l'expérimentation menée pour sécuriser le bourg de Saint Léonard :

Dans le sens Vains – Saint Léonard :

- La 1^{ère} écluse située entre le château d'eau et le haut du bourg ne produit pas son effet. Elle s'avère donc inutile ;
- La 2^{nde} écluse située avant l'intersection de la rue du Fréchet (RD n°459), poserait une légère difficulté lorsque les véhicules souhaitent tourner à l'intersection.
- La 3^{ème} écluse située avant l'intersection de la rue du Fréchet (VC n°42), devrait être de l'autre côté de la chaussée pour satisfaire pleinement l'objectif de sécurité.

Il a été proposé par un habitant l'installation d'un feu tricolore couplé à un radar permettant son passage au rouge dès le dépassement de la limite de 50km/h. M Clément indique que ce dispositif de feu tricolore autonome coûterait environ 20 000€ (estimation faite d'après les services techniques de Saint Hilaire disposant de cet équipement).

Mme Manneheut rappelle que ce secteur protégé induit la consultation de l'architecte des bâtiments de France pour les travaux d'aménagement. Elle fait part de ses doutes concernant l'aval de celui-ci sur l'implantation d'un feu tricolore dans le périmètre des 500 mètres du prieuré.

Mme Théault et M Deville évoquent l'installation de coussins type berlinois en enrobé situés rue Brêmesnil à Avranches pourraient être une solution envisageable pour le ralentissement des véhicules. Il serait nécessaire de les positionner moins de 50 mètres avant et après le virage dans le haut de St Léonard dans les deux sens de circulation.

M Heudes indique que l'aménagement de St Léonard se prête à la matérialisation d'une zone 30 sur ce secteur. Ce dispositif a l'avantage de limiter la vitesse des véhicules puisque la priorité est aux piétons. La zone 30 située dans le centre bourg d'Avranches en est un bon exemple.

M Clément indique que la zone 30 ne serait pas adaptée. Elle correspond à une définition très stricte. Au surplus ce dispositif ne ralentirait pas les véhicules. Par contre une limitation à 30 est envisageable.

M Deville invite la commission voirie à se réunir rapidement afin d'étudier la mise en place de coussins berlinois en enrobé et de l'aménagement d'un trottoir de part et d'autre de la voie au niveau du n°28 de la rue du prieuré ainsi que toutes autres solutions.

Il souhaiterait voir une issue conciliant la sécurité de tous et la satisfaction des habitants de ce secteur. Il rappelle que les travaux devront être réalisés sur cet exercice budgétaire.

Culture : Moments musicaux (délibération n°20160307-10)

M Dadu présente ce festival qui organise depuis 10 ans des concerts de musique classique, des conférences et des stages pour la pratique d'instruments entre Granville et Avranches. Ce festival s'articule autour de trois objectifs :

- Un échange franco-allemand
- Des rencontres avec les écoles de musique d'Avranches et de Granville,
- L'organisation d'événements tels que des concerts.

En 2016, il est envisagé une programmation à Vains au Prieuré. A ce titre, M Dadu propose au conseil municipal d'allouer une subvention pour encourager cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 150€ à l'association « Les moments musicaux », sous réserve du déroulement d'un ou plusieurs événements à Vains.

Questions diverses :

Itinéraire patrimoine à cheval en baie du Mont Saint Michel : est un parcours d'environ 250km entre Manche et Bretagne. Le pays de la Baie et l'association Normandie cheval endurance souhaitent établir un partenariat afin de promouvoir l'identité équestre du territoire par l'organisation de manifestations. A ce titre, les communes sont sollicitées.

Hommage à l'Amiral Gauchet : La commune a été informée d'un projet d'hommage à l'Amiral Gauchet qui devrait être organisé avec l'appui de la commune en fin d'année 2016.

Regroupement centres de soins : M Deville donne lecture du courrier de M Huet, député relatif au regroupement des hôpitaux. Il propose d'étudier le dépôt d'une motion contre ce projet lors d'une prochaine séance.

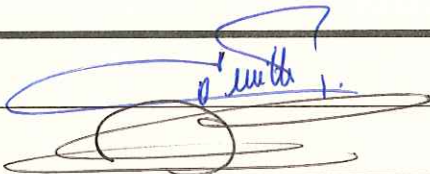
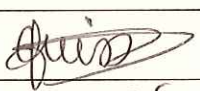
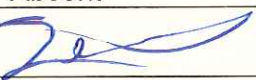
Urbanisme : Mme Théault informe le conseil municipal des différents dossiers d'urbanisme instruits et en cours d'instruction depuis la dernière séance.

Mascaret : M Deville rappelle qu'il a établi le planning des mascarets pour l'année 2016 et qu'il est nécessaire de prévoir les permanences pour les forts coefficients.

Prochain conseil : Proposé, sous réserve de nécessité, au Lundi 25 avril,

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun membre du conseil municipal ne demande la parole, la séance est levée à 23h00.

La présente séance contient dix délibérations numérotées 2016 03 07 -01 à 2016 03 07 -10.

Olivier DEVILLE	
Patrick CLÉMENT	
Jacques DADU	
François FAGUAIS	
Danièle GEERTS	Absente
Édith GUISSÉ	
Valérie HERNOT	
Thierry HEUDES	
Abel JOUENNE	Absent
Sébastien LECHARTIER	
Didier LECOLAZET	Absent
Marie-Jo MANNEHEUT	
Sandrine MONTÉCOT	Absente
Chantal THÉAULT	